



attac

Le Courriel d'information

n°382 – Mardi 26 novembre 2002

TOUS SUBVERSIFS !

Dans ce numéro

1. L'OMC en grève

Les employés de l'OMC ont débuté un mouvement de grève le 20 novembre dernier. Revendications sur les salaires et sur la flexibilité des horaires sont au menu de ce conflit social dans le « temple du libéralisme », l'Organisation mondiale du commerce.

2. Nous sommes tous subversifs (Par Fiorino Lantorno)

Une quarantaine de militants du réseau "Sud-Rebelle" ont été interpellés (une vingtaine ont finalement été mis en détention) la semaine dernière dans le sud de l'Italie avec, entre autre, comme chefs d'accusation conspiration politique, subversion de l'ordre économique et propagande subversive. Ils sont à ce jour encore en prison à Cosenza (sud de l'Italie)

3. Complaisances interlopes et paradis artificiels (Par François Lille)

Revenons à nos navires. En toute entreprise complexe, il faut un maître d'œuvre, organisateur et responsable. En transport maritime, c'est l'armateur, dont l'affréteur est le client. C'est autour de sa fonction que s'articule le droit maritime international. Il en répond traditionnellement devant l'État sous le couvert duquel il exerce principalement cette activité, et dont ses navires arborent le pavillon. Par la magie de la complaisance, cet État n'est plus qu'un leurre, dans l'exemple banal de l'Erika comme dans la majorité de la flotte mondiale. Et l'armateur lui-même a disparu !

4. Argentine : les ouvriers prennent les rênes des entreprises ruinées (Par ECHLA)

A l'Impa, tous les ouvriers perçoivent le même salaire, quel que soit leur poste. « Ici on ne parle pas de rémunération ou de salaire, mais de retrait à valoir sur les résultats. Notre situation s'améliore en fonction du chiffre d'affaires. Si le chiffre d'affaires augmente, la somme que chacun perçoit augmente » explique Campos. Au cours de ces derniers mois, chaque employé gagnait entre 750 et 800 pesos par mois, même si l'entreprise paie encore des dettes laissées par l'administration précédente.

5. Le désendettement pour le développement (Par Plate-forme Dette et développement)

En 2003 va se tenir en France un événement de grande ampleur avec le Sommet du G8 (les 7 pays les plus industrialisés et la Russie) à Evian, début juin. La plate-forme fera en sorte que la question de la dette soit au centre des discussions.

L'OMC en grève

Le 20 novembre les employés de l'Organisation mondiale du commerce se sont mis en grève.

L'OMC emploie 560 personnes dont le salaire annuel moyen est de 80 000 euros. Elles se sont mises en grève pour réclamer 8% d'augmentation de salaire et pour cesser de devoir travailler soirs et week-ends.

Un peu plus tôt durant l'année une institution indépendante avait recommandé une augmentation des salaires de 8%. Celle-ci avait été budgétée par le nouveau Directeur général, Supachai Panitchpakdi. Les Etats membres au nombre de 145, qui ont le dernier mot sur le budget de l'OMC, ont refusé cette augmentation.

Cependant comme l'un des employés de l'OMC le remarque : le budget de fonctionnement entier de l'OMC est inférieur au budget voyage du FMI.

Alors que les conflits sociaux se multiplient sur des bases similaires (mais avec un salaire moyen bien moindre) que celles du conflit à l'OMC-même, et que les inégalités dans le monde croissent aussi vite que les décisions de l'OMC, il y aurait sans doute plusieurs « morales » à tirer de ce conte réel. Nous vous laissons le soin chacun(e) d'inventer la votre.

Breve écrite d'après Reuters et le Financial Time.

Nous sommes tous subversifs

Par Fiorino Lantorno (Conseil National ATTAC Italie)



attac

Traduction. Corinne Milani. coordinatrad@attac.org
traducteurs bénévoles (*)

Préambule : une quarantaine de militants du réseau "Sud-Rebelle" ont été interpellés (une vingtaine ont finalement été mis en détention) la semaine dernière dans le sud de l'Italie avec, entre autre, comme chefs d'accusation conspiration politique, subversion de l'ordre économique et propagande subversive. Ils sont à ce jour encore en prison à Cosenza (sud de l'Italie)

"mentre il cuore d'Italia / da Palermo ad Aosta / si gonfiava in un coro di vibrante protesta" (Fabrizio de André*)

Il est évident aux yeux de tous, qu'il s'agit là d'une attaque très grave contre le mouvement dans sa totalité.

Il ne s'agit pas de la criminalisation d'une partie du mouvement, mais plutôt d'une tentative d'exiler l'ensemble du mouvement en construisant un théorème, qui nous transforme pour ainsi dire tous en de potentielles cibles d'actions judiciaires.

La combinaison du nouvel article 270 bis du Code Pénal rédigé après les événements du 11 septembre et répondant à cette limitation des espaces d'action démocratique, que nous dénonçons depuis toujours, des normes d'une constitutionnalité douteuse - vestiges honteux de l'idéologie d'un code pénal fasciste, qui voulait réprimer toute forme possible de dissidence - et plus probablement de la tendance marquée de certains juges de se mettre en avant, sans pour autant être la panacée des droits civils, crée un étai meurtrier, qui veut écraser et éliminer les idées d'un grand mouvement de masse. Un mouvement, qui a su démontrer et ne cesse de démontrer chaque jour dans tous les pays sa vitalité.

"Conspiration politique, subversion de l'ordre économique, propagande subversive" : ce sont les faits délictueux qu'ils nous imputent.

Oui, qu'ils nous imputent à nous tous, car l'histoire de Anna, Francesco, Salvatore, et de Giancarlo notre militant d'ATTAC Taranto et de tous/toutes les autres militant(e)s nous concerne tous ; il ne faut pas en faire une affaire personnelle.

Nous, qui réclamons un autre monde meilleur et qui travaillons afin que ce monde soit possible, représentons à leurs yeux des conspirateurs. Nous, qui avons récolté 200.000 signatures pour

introduire une taxe en vue de bloquer les spéculations financières, d'éliminer les paradis fiscaux et de freiner l'ordre économique néolibéral, qui cause chaque jour la mort de 35.000 personnes. En effet, nous voulons subvertir cet ordre économique.

Nous, qui nous réunissons chaque jour en assemblée ou sur les places pour manifester.

Nous qui produisons des instruments de communication alternatifs aux instruments de ce système libéral.

Nous sommes donc tous les auteurs d'une propagande subversive.

Et à nos côtés, un autre million de personnes et peut être plus. Nous sommes tous subversifs.

Et nous devons le crier, nous devons l'écrire sur les murs de notre ville.

Nous sommes subversifs, nous sommes des conspirateurs.

Nous sommes partout : dans les bureaux, dans les bars, dans les écoles, dans les entreprises, dans les universités, dans les rues, dans les hôpitaux.

Partout. Et en dernier lieu, nous étions à Florence. Un enfant s'était même penché à une fenêtre d'un immeuble florentin pour nous offrir du thé et de l'eau.

Nous devons réagir, comme l'a toujours fait ce mouvement, de façon décidée et pacifique. Nous devons répondre à ceux qui veulent nous isoler, réduire et limiter notre liberté en proposant de nouveaux espaces de démocratie participative.

En tant que membres de ATTAC, nous participons à toutes les manifestations et nous vous invitons à participer aux rassemblements, aux initiatives et aux manifestations, ainsi qu'à descendre dans les rues de nos villes.

Si croire, qu'un autre monde est possible et si croire en l'espoir et en la force politique est subversif, alors très bien, nous sommes tous des personnes subversives.

Contact pour cet article. italia@attac.org

* Chanteur - compositeur italien (ayant traduit et chanté les chansons de G. Brassens) : "...pendant que le cœur de l'Italie / de Palermo à Aoste / se remplissait en un chœur de vives protestations..."



attac

Complaisances interlopes et paradis artificiels

Par François Lille.

[Extrait de « En finir avec la criminalité économique et financière » (ATTAC, Syndicat de la magistrature), les Mille et une nuits, 145 p., 2,5€]

(...) Le monde de l' " off-shore ", cette " énorme faille dans le système fiscal et bancaire international ", crée une brèche qui ne cesse de s'élargir dans le système encore fragile et incomplet des droits humains mondiaux, en commençant par les droits sociaux de l'individu au travail. Ici il y a régression, dérive, spirale descendante, par l'utilisation différenciée de facilités extralégales multiples. Comment cela se réalise-t-il ?

La navigation maritime internationale nous en donne un exemple extrêmement significatif. Problème spécifique, dans ses dimensions sociales, écologiques, économiques, avec ses marins perdus, ses marées noires et ses bateaux pourris, une spéculation proliférante, et la criminalisation des franges croissantes de cet ensemble. Problème plus général aussi, image et prémisse de la mondialisation industrielle en cours de réalisation, avec en pointe les zones franches du Tiers monde et le déni des droits humains qui s'y pratique, et en toile de fond la montée en puissance des organisations criminelles transnationales ...

La routine de la fraude

Pour illustrer ce qui va suivre, nous évoquerons un cas concret, celui des conditions d'affrètement et de mise en œuvre du navire " maltais " Erika, qui sombra au sud de la Bretagne le 12 décembre 1999, polluant des centaines de kilomètres de côtes . Il s'agit d'une situation moyenne, relativement banale dans la navigation maritime actuelle. Ce que l'on a mis à jour est tellement extraordinaire qu'il faudrait écrire des pages rien que pour en donner un résumé. Une dizaine de sociétés plus ou moins réelles réparties entre une demi-douzaine de paradis fiscaux, quelques grandes places européennes, une multinationale pétrolière française, une banque écossaise, sont les éléments qu'enquêteurs, investigateurs et citoyens ont pu mettre au jour, dans d'étranges montages semi-virtuels. Mais nul n'a trouvé encore l'armateur. L'instruction suit son cours !

Voir échafauder de telles combinaisons pour couvrir une action criminelle de grande ampleur,

susceptible de dégager des montagnes de profit, n'étonnerait personne. Mais pour organiser le voyage d'un vieux bateau portant une cargaison ordinaire, quelle signification cela peut-il avoir ? Une seule à notre avis, c'est que nous sommes dans une routine, que ces étonnantes structures sont en train de devenir la règle, qui se substitue à celles du commerce maritime international. Ce qui est grave est que cette routine n'est pas spécifiquement maritime : les pratiques rencontrées s'observent dans d'autres activités, financières et industrielles, criminelles aussi. Elles sont en train de prendre la dimension d'une nouvelle modernité...

Revenons à nos navires. En toute entreprise complexe, il faut un maître d'œuvre, organisateur et responsable. En transport maritime, c'est l'armateur, dont l'affréteur est le client. C'est autour de sa fonction que s'articule le droit maritime international. Il en répond traditionnellement devant l'État sous le couvert duquel il exerce principalement cette activité, et dont ses navires arborent le pavillon. Par la magie de la complaisance, cet État n'est plus qu'un leurre, dans l'exemple banal de l'Erika comme dans la majorité de la flotte mondiale. Et l'armateur lui-même a disparu !

Il faut bien insister sur la signification de cette disparition. Libéré par la démission volontaire de son " État de pavillon ", l'armateur ne s'est pas seulement caché, il s'est scindé et dispersé, dans des formes de division du travail qui n'ont plus rien à voir avec une rationalité économique d'organisation de la production. A ce stade, elles n'ont plus d'autre motif que l'évitement des règles fiscales, sociales, maritimes, des responsabilités en général. Il n'y a plus de maîtrise d'ouvrage, rien que des entités cachées qui valorisent, spéculent, magouillent, blanchissent à l'occasion...(...) L'intention d'illégalité est claire, mais sélective. Il ne s'agit pas d'un anarchisme fondamental, mais de la volonté délibérée d'échapper à certaines lois, celles qui gênent. (...)

L'activité maritime internationale, prise ici pour exemple, a été historiquement le premier secteur productif touché, précurseur en fait. C'est un modèle, qui tend à essaimer par exemple dans les transports terrestres, les zones franches du Tiers monde... Il offre des fonctions standard permettant des montages routiniers mais instantanés, précaires et donc insaisissables, dont l'aventure de l'Erika offre un exemple des plus courants. Toute une faune interlope est au service de ce système, mais aussi quantité d'entreprises réputées légales.



attac

En bref, ce n'est pas à un système " off-shore " isolable que nous avons affaire, et que l'on pourrait " fermer ", c'est à un système " in-off " reliant en continu le légal au hors-légal, le réel au virtuel. Le réel fabriquant le virtuel à sa guise, prétendre fermer le virtuel est une plaisanterie. Il faut enfin s'attaquer au réel. Aux acteurs réels, et pour cela s'attacher d'abord à qualifier leur pratique.

Apprentis sorciers

L'innocence n'est pas de mise. La conséquence est dans l'intention, et réciproquement. Les liens de causalité sont évidents. Au chapitre des intentions, il y a la neutralisation des lois sociales, fiscales, pénales, règles de sécurité, lois nationales et conventions internationales. Au chapitre des conséquences directes de ces intentions, on insiste généralement sur les aspects financiers, mais il y a tant d'autres choses : négation des droits humains, discriminations, esclavagisation, homicides et désastres écologiques, criminalisation, militarisations privées. En bout de chaîne, il peut y avoir de véritables crimes contre l'humanité. Au maigre chapitre des excuses, il y a la concurrence internationale. Et dans tout ceci l'irresponsabilité organisée des acteurs " légaux " par rapport à ces dégâts.

On en arrive aussi, et il semble que c'est là seulement que nos responsables publics et privés mondiaux daignent s'émouvoir, à des conséquences économiques non désirées. Les résultats dépassent les intentions. Chaque catégorie de bénéficiaires de ce système vise à s'aménager une " niche " améliorant sa position propre, mais non à en faire profiter tout le monde, ni à enclencher une dégradation générale du système social mondial (même si les plus lucides en connaissent le risque). C'est typiquement une histoire d'apprenti-sorcier.

Responsables politiques et économiques parlent donc à leur aise de lutter contre ces phénomènes, mais les mesures envisagées ne visent habituellement qu'à corriger les abus les plus gênants, voire à simplement amuser l'opinion. Cela revient à accepter de pérenniser le système, à le valider en prétendant corriger ses dérives, alors que c'est son principe même qu'il faut condamner.

Combattre les pratiques interlopes

Pour désigner la pratique générale que nous voulons combattre, il semble qu'il n'existe même pas de mot. Comment qualifier une chose sans

nom ? Nous parlerons en attendant mieux de pratique interlope, pour désigner la généralité de ce que nous venons de décrire. (...)

La législation des États paradisiaques et complaisants, le laxisme ou la complicité des autres, permettent aujourd'hui sinon la légalité, du moins l'impunité de ces pratiques. On peut contre elles envisager une lutte par étapes, à plusieurs niveaux, mais sans jamais perdre de vue que le but final ne peut être que leur éradication.

Par exemple, l'Europe pourrait sans tarder se donner les moyens d'agir au cas par cas, pour neutraliser les rapports juridiques avec des entités (sociétés-écran, trusts...) dont la transparence ou la réalité ne peut être établie. Après avoir défini la notion d'entité juridique fictive ou non transparente, la nullité d'ordre public des rapports juridiques et la possibilité de geler les avoirs en provenance de ces entités pourrait être envisagée.

De même, le principe d'extraterritorialité de la loi pénale pourrait être posé pour les atteintes les plus graves au droit international, à commencer par le droit de la mer, ou aux droits sociaux des équipages. Les juridictions des pays européens seraient alors compétentes pour connaître des infractions en ce domaine commises en dehors de l'Union, sans condition de réciprocité ni de dénonciation ou de plainte préalable. La loi s'appliquerait non seulement aux européens, mais encore aux personnes résidant habituellement sur le territoire européen. Une définition harmonisée des infractions les plus graves serait toutefois nécessaire pour assurer l'efficacité de ce principe. Par exemple, en matière d'environnement, la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection de l'environnement par le droit pénal propose cette harmonisation ; la Convention des Nations-Unies contre le crime organisé (Convention de Palerme, ouverte à la signature en décembre 2000), ouvre également de nouvelles perspectives.

Pour aller plus loin, en sachant que ce sera long, on peut se référer notamment à la proposition de la FIDH (Fédération internationale des droits de l'homme) de créer un tribunal économique international, afin d'assurer l'application effective des droits économiques et sociaux protégés par les Conventions de l'ONU, en exerçant un contrôle sur les États ainsi que, par l'affirmation du principe de responsabilité pénale des personnes morales, sur les sociétés multinationales.

Une idée concurrente, mais répondant aux mêmes objectifs, serait d'étendre les compétences de la future Cour pénale internationale (CPI) à ces



attac

formes de criminalité économique. Le mouvement actuel vers la réintégration de fait des deux pactes de 1966, sur les droits civils et politiques d'un côté, les droits économiques et sociaux de l'autre, au nom du principe d'indivisibilité des droits humains, semblerait privilégier cette solution. Le souci de ne pas entraver la délicate mise en place de la CPI milite fortement en faveur de la première... Le débat reste ouvert.

Seules de telles actions structurelles pourront conduire à l'éradication durable des pratiques interlopes que nous avons sommairement caractérisées dans cette communication. Nous savons qu'elles demandent des délais considérables. Raison de plus pour s'y mettre sans tarder !

Contact pour cet article cs@attac.org

« En finir avec la criminalité économique et financière » (ATTAC, Syndicat de la magistrature), les Mille et une nuits, 145 p., 2,5€]

Mondialisation néolibérale, Europe sécuritaire, démocraties autoritaires : autant de théâtres dans lesquels l'économie du crime prospère. Car la société libérale sécuritaire impose une loi sévère pour les faibles et douce pour les puissants. Les Etats prétendent lutter contre le blanchiment, mais tolèrent à leur portes des paradis fiscaux, citadelles d'impunité du crime économique. Ils prétendent viser la " tolérance zéro " en matière d'infractions, mais ne se préoccupent guère de la délinquance en col blanc ou des atteintes au droit de l'environnement. En fait, tout se passe comme si un certain capitalisme avait besoin de la criminalité économique, comme s'il avait besoin de la criminalisation des pauvres et du mouvement social pour maximiser son profit.

Aujourd'hui, la proximité de la criminalité financière et du néolibéralisme autoritaire peut être mise en évidence. La lutte citoyenne sur le front du droit et de la justice s'impose avec une absolue nécessité, comme le démontre : " En finir avec la criminalité économique et financière " , proposé ATTAC et le Syndicat de la magistrature , en librairie le 25 novembre.

Argentine : les ouvriers prennent les rênes des entreprises ruinées

Par ECHLA

Traduction. coorditrad@attac.org (*)

Avec pour unique mission la préservation de leurs emplois pour nourrir leurs familles et convaincus qu'il est quasiment impossible de trouver un

travail, les ouvriers de quelque 1800 entreprises en faillite ont pris les commandes des affaires pour éviter leur disparition. Les finances de la majorité des petites et moyennes entreprises se sont effondrées ces dernières années, au rythme déprimant d'une profonde crise économique qui a déjà laissé une personne sur cinq sans emploi et jeté plus de la moitié de la population dans la pauvreté. « Nous avons fait un truc de fous. Seul un fou peut faire cela si l'on sait que nous n'avions aucun contact avec les clients ni rien d'autre » relate Horacio Campos, président de l'usine métallurgique Impa gérée depuis quatre ans par les ouvriers. « Nous l'avons fait par désespoir. Nous ne savions où aller et on a joué le tout pour le tout. On s'en est bien sorti et aujourd'hui on peut raconter notre histoire », ajoute Campos, auparavant mécanicien au laminage. Selon la Fédération des Chambres et Centres de commerce de la République d'Argentine, 1800 petites et moyennes entreprises, sur un total de 200 000 dans le pays, sont gérées par leurs employés après avoir été abandonnées à la dérive lorsque leurs dirigeants les ont laissées en banqueroute. Lorsqu'une entreprise a fait faillite, les ouvriers peuvent demander au gouvernement de la transformer en coopérative pour éviter la liquidation des actifs. Après l'obtention de cette autorisation, l'entreprise appartient aux employés et ne peut plus être réclamée par ses anciens propriétaires.

Au cours de la seconde moitié des années 90, la pression fiscale croissante des gouvernements pour financer leurs déficits, l'augmentation constante du coût des services publics, les taux d'intérêts élevés et la perte de part de marché face aux importations (auxquelles le change était favorable) ont asphyxié les entreprises locales. A cette situation est venue s'ajouter l'instabilité politique dont souffre le pays depuis le milieu de l'an 2000 qui a conduit à un rétrécissement de la consommation nationale, situation mortelle pour les entreprises. « Les propriétaires n'essaient même pas de récupérer l'entreprise à cause de l'instabilité économique et financière du pays et ce sont les ouvriers eux-mêmes, pour des raisons évidentes de préservation de l'emploi, qui se lancent dans cette aventure» indique le responsable de la Fédération. Et d'ajouter : " Mais s'ils n'ont pas les ressources ni le financement nécessaire, leurs efforts risquent malheureusement d'être inutiles à l'avenir si l'on ne résout pas le problème de l'ensemble de la politique économique ".

L'usine culturelle.



attac

Créée à partir de capitaux allemands au début du XXème siècle, l'usine métallurgique Impa a commencé à fonctionner comme coopérative à Buenos Aires en 1961 mais elle est alors administrée par une commission dont les membres, selon Campos, ne respectaient pas l'esprit de coopérative et « les problèmes ont commencé avec les salaires », à partir de 1997. « Ils nous faisaient attendre jusqu'à 5 ou 6 heures du soir pour nous donner quelques pesos : parfois ils ne nous donnaient rien et parfois ils nous donnaient deux, trois ou cinq pesos (à l'époque ou un système de parité peso dollar était en vigueur dans le pays) relate Campos. Finalement, une cinquantaine de personnes, parmi lesquelles des ouvriers et ceux qui avaient été licenciés, ont occupé l'usine pendant 18 jours jusqu'à ce que la commission dirigeante finisse par accepter que les ouvriers eux-mêmes reprennent la direction de l'entreprise. Campos est aujourd'hui président de l'Impa, qui fabrique des bouchons d'emballage et des feuilles d'aluminium, mais les décisions sont adoptées par un groupe de conseillers composé d'ouvriers. « Et si la décision grave, elle est adoptée par l'assemblée composée de tous les membres, c'est-à-dire les ouvriers », explique Campos. A l'Impa, tous les ouvriers perçoivent le même salaire, quel que soit leur poste. « Ici on ne parle pas de rémunération ou de salaire, mais de retrait à valoir sur les résultats. Notre situation s'améliore en fonction du chiffre d'affaires. Si le chiffre d'affaires augmente, la somme que chacun perçoit augmente » explique Campos. Au cours de ces derniers mois, chaque employé gagnait entre 750 et 800 pesos par mois, même si l'entreprise paie encore des dettes laissées par l'administration précédente. Avec 150 ouvriers et des recettes proches de 152 000 dollars, contre 200 000 dollars en 1997, l'Impa est devenue le modèle à suivre pour les entreprises autogérées. En outre, elle est connue comme « usine culturelle » car une partie de ses installations est consacrée à diverses activités culturelles comme des ateliers d'art plastique, de céramique, de langues, de musique et des projections de films.

L'histoire de l'imprimerie Chilavert Artes Gráficas, située dans le quartier populaire de Pompeya, est plus récente. Les installations appartenaient à l'entreprise Gaglianone S.A., une entreprise familiale créée par un immigrant italien en 1923. Mais en mai 2002, le propriétaire l'a déclarée en faillite. Ses ouvriers ont alors décidé de créer une coopérative et ont rouvert ses portes cette semaine. « En réalité, rien n'était prévu, on n'avait pas d'autre solution. La situation dans laquelle nous mettais la fermeture de l'entreprise était catastrophique, avec une dette de salaires énorme. Nous étions à la rue, sans rien » explique

Ernesto González, employé de l'entreprise. « Ils ne nous ont pas laissé d'autre solution. Nous n'allions rien toucher de la faillite et même si on allait toucher quelque chose, tout cela allait bientôt se terminer et il est pratiquement impossible de trouver un travail aujourd'hui » ajoute-t-il.

Contact pour cet article echla@attac.org

Le désendettement pour le développement

Par Plate-forme Dette et développement

Le Mozambique a mis en place un programme gratuit de vaccination pour les enfants ; l'Ouganda, le Malawi et la Tanzanie ont "aboli" les frais de scolarité pour l'enseignement primaire ; l'Ouganda a triplé ses dépenses de santé. Ce sont quelques-uns des premiers résultats de la campagne « Pour l'an 2000, annulons la dette ».

Malgré une diminution de seulement 1/3 des remboursements de dette, des sommes sont maintenant disponibles pour la lutte contre la pauvreté. Ce sont ainsi des enfants qui peuvent aller à l'école et plus de personnes qui ont accès aux soins notamment.

Cela rend d'autant plus impardonnable la faiblesse des annulations de dette fournis par les pays riches au travers de la Banque mondiale. Comme le montre le rapport 2001-2002 de la plate-forme, le programme de désendettement actuel n'est pas à la hauteur des enjeux : sur les 20 pays qui en bénéficient, 4 se voient exiger des remboursements plus importants après l'initiative que ce qu'ils payaient avant !

Mais notre attention va aussi aux conditions qui permettent que ces fonds bénéficient réellement aux populations. Car si les gouvernements des pays riches sont chiches, les gouvernements des pays les plus pauvres ne font pas tous preuve d'un réel engagement dans la lutte contre la pauvreté. C'est pourquoi la plate-forme agit en faveur de la transparence et de la participation de la société civile dans les mécanismes d'allégements de dette.

En 2003 va se tenir en France un événement de grande ampleur avec le Sommet du G8 (les 7 pays les plus industrialisés et la Russie) à Evian, début juin. La plate-forme fera en sorte que la question de la dette soit au centre des discussions.



attac

Le rapport 2001-2002 de la Plate-forme appelle au renforcement urgent du programme d'allégement de dette

La plate-forme "Dettes et développement" a maintenant un an d'existence. A cette occasion, elle a publié un rapport 2001-2002 sur la dette des pays du Sud et le financement du développement. Cinq ans après le lancement de la première initiative d'allégement de dette en faveur des pays pauvres très endettés, l'heure est au bilan.

Malgré les effets d'annonce spectaculaires, l'impact réel est trop modeste au regard des enjeux de lutte contre la pauvreté. En effet, les remboursements versés au titre de la dette par l'ensemble des pays bénéficiaires diminuent en moyenne seulement de 27% à l'issue de l'initiative et repartent rapidement à la hausse.

Les Institutions Financières Internationales (IFI) elles-mêmes admettent aujourd'hui que l'initiative ne permet pas de sortir les pays pauvres du surendettement. L'échec de cette initiative tient en grande partie à la logique purement financière de la soutenabilité de la dette retenue par les Institutions financières internationales.

Seule une approche à partir des besoins de financement permettra de trouver le niveau « soutenable » de la dette. C'est pourquoi la plate-forme souhaite que les pays riches procèdent à l'annulation des créances détenues par la Banque mondiale et le FMI sur les pays les plus pauvres

Le Burkina Faso n'atteindra un niveau « soutenable » de dette qu'en 2016, admet la Banque mondiale

Comment un pays peut-il se retrouver à payer plus après un allégement de dette qu'avant ? C'est ce qui ressort du rapport de la plate-forme. En effet, une partie importante des annulations de dette correspond à des dettes qui ne peuvent pas être remboursées. Leur annulation ressemble alors beaucoup à un simple jeu d'écriture. Cependant, la Banque mondiale, forte des « allègements » fournis, exige un meilleur remboursement des dettes restantes et exige ainsi de pays comme le Mali, le Niger, la Sierra Leone ou encore la Zambie des remboursements plus importants que ceux d'avant les allègements de dette !

Autre sujet de préoccupation : les pays exclus de ces allègements. Le Nigeria, qui s'est vu interdire le bénéfice des allègements de dette, est aujourd'hui en cessation de paiement. Alors que le pays

remplit les critères de pauvreté et d'endettement pour obtenir les allègements, le FMI, la Banque mondiale et le Club de Paris refusent d'aller au delà d'un simple étalement de la dette.

Les leçons de la crise argentine ou comment la dette étouffe les pays d'Amérique latine

Le chaos financier qui gagne l'Amérique latine illustre de manière dramatique la crise de la dette que subissent ces pays depuis des années. La dette extérieure régionale est passée de 450 à 750 milliards de dollars entre 1991 et 1999. Cette dette est un obstacle majeur au développement et est porteuse d'instabilité dont on voit aujourd'hui les conséquences désastreuses.

Depuis décembre 2000, l'Argentine est en virtuelle cessation de paiement. "Elève modèle" de la libéralisation imposée par le FMI, son effondrement est un échec majeur pour l'institution. Les sommes consacrées au remboursement de la dette augmentent de manière vertigineuse : elles comptent pour 23% du budget en 2001 contre 10% en 1997. La population a ainsi subi une perte de pouvoir d'achat de près de 50% en 5 ans.

L'impasse dans laquelle se trouvent les pays d'Amérique Latine, et en premier lieu l'Argentine, témoigne de la nécessité impérieuse de trouver une réponse durable à la question de la dette.

De l'aveu même d'Anne Krueger, numéro deux du FMI : "si un mécanisme de restructuration de la dette souveraine avait existé, la bombe à retardement que représentait la dette argentine aurait peut-être pu être désamorcée". Fallait-il en arriver là pour que les institutions financières internationales et les pays riches acceptent de se pencher sur cette question ?

Le FMI étudie actuellement un nouveau mécanisme qui, tout en étant nécessaire, est pourtant loin d'être satisfaisant. Au centre des critiques, le rôle de juge et partie du FMI. En effet, alors qu'il est lui-même créancier, le FMI se positionne une nouvelle fois comme celui qui va définir la soutenabilité de la dette et les mesures d'ajustement exigées, tout en essayant de ne pas participer aux annulations de dette qui seront nécessaires !

Le rétablissement de la situation en Argentine et la prévention des crises nécessitent une transformation profonde des recommandations imposées par l'institution en terme de libéralisation financière, d'ajustement structurel et de gestion de la dette. Des débats sont en cours



attac

et les outils existent. La responsabilité du FMI est aujourd'hui directement engagée.

Contact pour cet article. Secrétariat et coordination : CCFD - Comité Catholique contre la

Faim et pour le Développement 4 rue Jean Lantier, 75001 PARIS - Tél: 01 44 82 81 53 - Fax : 01.44.82.81.45 E-mail : dette@ccfd.asso.fr Site internet : www.dette2000.org

(*) coordinat@attac.org est l'adresse de secrétariat international des bénévoles qui coordonnent une équipe de 700 traducteurs répartie sur toute la planète. Vous aussi vous pouvez participer. Il suffit de les contacter en précisant votre (ou vos) langue maternelle et les langues depuis lesquelles vous pouvez traduire. Le travail de traduction est basé sur le volontariat et ne vous engage pas à répondre à toutes les demandes tout le temps. Vous travaillez à votre rythme et en fonction de vos intérêts.